

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 3

Rubrik: Notes statistiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nos « vœux » à l'assemblée des délégués, n'était qu'une grotesque jonglerie. Par conséquent, la convention fut résiliée et toutes les mesures nécessaires pour une lutte furent prises. Les patrons n'étaient pas tous d'accord avec la manière d'agir de l'association patronale, pas même tous les membres de l'association patronale. Leur humeur n'est nullement si bonne que voudrait le faire croire le rapporteur de la fête de fondation des maîtres serruriers dans l'organe patronal. Plus d'un se plaint de l'insécurité dont souffre l'industrie chaque année par suite de ces provocations. Déjà le premier jour de grève, six patrons ont accepté les revendications, d'autres suivront. Des kroumirs travaillent dans quelques ateliers, mais leur nombre est très infime seulement. Pour leur « protection », la police est naturellement aussitôt entrée en action. Un patron doit même avoir armé de revolvers ses chiens serviles. Voilà donc une nouvelle édition de la bande Hinze.

L'éducation de ces sieurs est le mieux caractérisée par ce qu'il traitent de pouilleux les grévistes. Nous voulons nous abstenir de relater des faits isolés, mais nous demandons que les organes de l'ordre public ne prennent pas trop ouvertement le parti des patrons, qu'ils n'aillent pas prendre leurs instructions chez les provocateurs et, avant tout, qu'ils s'abstiennent de toute provocation et ne chassent les grévistes des rues publiques sans motif.

Le Metallurgiste.



Mouvement syndical international.

Le mouvement syndical en Amérique.

La misérable affaire Mac Namara, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a attiré l'attention sur l'organisation syndicale américaine. Chacun se demande : *Quelle est sa vraie situation ?*

Il n'est pas difficile de répondre à cette question. Ces derniers jours nous est précisément arrivé le rapport annuel présenté au dernier congrès de l'*American Federation of Labour*, la Fédération des syndicats des Etats-Unis.

Du rapport annuel de Samuel Gompers, le vieux président de la Fédération, publié dans l'*American Federationist* de décembre, il ressort qu'à la direction règne toujours l'erreur concernant la place que le mouvement syndical doit occuper dans le mouvement général des travailleurs et ses rapports avec le parti ouvrier politique.

Tandis que, d'une part, il est démontré « que la théorie socialiste concernant la vie sociale est une utopie de rêveurs irresponsables », on développe, d'autre part, un programme d'action, copié de celui du parti socialiste, mais qui ne convient précisément pas à une fédération syndicale.

« Nous voulons, écrit Gompers, conserver ce qui constitue le bien-être du pays, ce qui est utile à la masse du peuple, mais nous prétendons modifier tout ce qui est nuisible au pays, à la masse. Nous tâcherons de supprimer tous les priviléges et de donner la vie à une démocratie. Nous voulons garantir aux ouvriers le produit intégral de leur travail. »

Comment ce programme doit-il être réalisé ? Gompers répond : « Assurer la plus grande liberté possible, obtenir la suppression de la misère, le meilleur mode de production et la juste répartition du bien-être, en conservant ce qui est le meilleur de la civilisation et en anéantissant ses dérogations avant et après. »

On sent que cette recette provient d'un cerveau dans lequel manque une conscience claire au sujet des rapports sociaux et des possibilités sociales, ou bien d'un esprit qui refuse, par entêtement, de reconnaître la lutte des classes.

L'une et l'autre, de ces hypothèses, sont regrettables.

Grâce à cette situation, Gompers, cet homme influent, fait obstacle à la collaboration du mouvement syndical avec le puissant et croissant parti politique ; car celui-ci est si nécessaire pour mettre un frein à l'exploitation illimitée et aux mauvais traitements que les travailleurs doivent subir de la part des impitoyables grands capitalistes et des gouvernements, des législateurs et des juges.

* * *

Au point de vue de l'organisation, l'année a été bonne pour la *Fédération*. Le nombre de cotisants, qui était de 1,562,112 membres en 1910, est, d'après le rapport du secrétaire Franz Morisson, monté à 1,756,735 membres, soit une augmentation de 194,623 membres payants, la plus grande qui ait jamais été atteinte. La *Fédération*, les organisations de l'Allemagne et de l'Angleterre constituent les trois plus grandes fédérations syndicales du monde.

Le tableau suivant permet de constater le mouvement du nombre de membres durant les quinze dernières années :

Années	Membres cotisants	Années	Membres cotisants
1897	264,825	1905	1,494,300
1898	278,016	1906	1,454,200
1899	349,422	1907	1,538,970
1900	548,321	1908	1,586,885
1901	787,537	1909	1,482,872
1902	1,024,399	1910	1,562,112
1903	1,465,800	1911	1,756,735
1904	1,676,200		



Notes statistiques.

La statistique sur les fabriques suisses.

Une industrie bien développée est la première condition d'un fort mouvement ouvrier devant gagner de l'influence dans un pays. Plus le champ d'activité est grand et le travail est intense, d'autant plus forte sera la production.

Notre champ d'activité, l'industrie suisse, s'étend toujours plus d'année en année. Partout de nouvelles fabriques s'élèvent, les vieilles s'agrandissent, et si, de temps en temps, une d'entre elles disparaît, ce n'est que pour faire place à deux autres, peut-être d'une autre branche d'industrie.

Ceci est l'impression générale que nous recevons des faits de tous les jours. Mais c'est seulement quand les autorités font un effort en procédant à un recensement que nous pouvons nous rendre compte exactement des progrès de l'industrie. A présent, les chiffres sommaires d'un tel recensement, « la statistique sur les fabriques en 1911 », ont été publiés. Et les travailleurs ne doivent pas manquer de les considérer. Les industriels examinent minutieusement tous les jours les bulletins de bourse. Et dire que *dix ans* se sont écoulés depuis la dernière statistique sur les fabriques.

En 1901, il y avait en Suisse 4948 établissements soumis à la loi sur les fabriques. Leur nombre a augmenté d'année en année, de sorte qu'aujourd'hui il est de 7846 ; cela veut dire que sur 100 fabriques existant en 1901 il y en a aujourd'hui 164.

Mais l'augmentation du nombre des fabriques n'est pas encore la preuve du développement de l'industrie. L'important, c'est le nombre des ouvriers qui y sont occupés.

La nouvelle statistique sur les fabriques nous apprend que, pendant les derniers dix ans, ce nombre a monté de 242,534 à 329,841, donc un accroissement de 87,307 ou 36 %.

En prenant pour base le chiffre 100, indiquant le nombre des ouvriers occupés dans les fabriques en 1911, nous avons les chiffres suivants pour les années :

1903	100,4	1909	127,9
1905	114,2	1911	136,0
1907	126,6		

En comparaison à l'augmentation de 1907 à 1909, celle de 1909 à 1911 indique une amélioration considérable de la situation économique du pays.

Le développement des différentes branches de l'industrie est très intéressant. Voici les chiffres :

	1901	1911	Augmentation %
l'industrie textile (vêtement)	97,193	114,543	17,350 18
l'alimentation . . .	18,393	26,044	7,651 41
l'industrie chimique .	7,016	8,692	1,676 24
» polygraphique	13,781	18,157	4,376 32
» des métaux .	45,378	69,760	24,382 54
» horlogère .	24,858	34,983	10,125 40
» du bois . . .	14,474	23,765	9,291 64
des autres industries .	21,441	33,897	12,456 58
	242,534	329,841	87,307 36

En ne considérant que le nombre pur et simple, c'est l'industrie des métaux et des machines qui accuse la plus forte augmentation du personnel, ensuite l'industrie textile, dont la situation est souvent dépeinte comme étant très déplorable. Puis en troisième place nous trouvons l'horlogerie. En comparaison au nombre des ouvriers occupés dans les fabriques avant le recensement, l'augmentation la plus forte est à constater dans l'industrie du bois, ensuite dans l'industrie des métaux et machines, etc. Parmi les autres industries (salins, terres et pierres, cuir), c'est à la première que revient la part du lion en fait d'augmentation du personnel.

L'augmentation du nombre des machines employées dans les fabriques amène une augmentation du nombre des femmes et des jeunes gens n'ayant fait aucun apprentissage et travaillant à bon marché. C'est donc un point qui mérite notre attention.

Voilà le nombre des ouvrières dans les fabriques :

1888	59,697 ou 53,9 pour cent de tout le personnel
1895	65,553 » 38,2 » » » »
1901	73,728 » 35,6 » » » »
1911	117,764 » 35,7 » » » »

Le nombre des ouvrières travaillant dans les fabriques a donc augmenté de 44,036 pendant les dernières dix années. Mais, en comparaison au nombre de tout le personnel, leur part à la production n'est pas devenue plus grande; elle a suivi l'augmentation générale. En ce qui concerne les jeunes gens, c'est-à-dire les ouvriers et ouvrières des fabriques, ayant 18 ans et moins, leur nombre a monté de 35,272 à 51,155. De recensement en recensement, on constate le développement suivant :

1888	22,790 jeunes gens, 14,3 pour cent des ouvriers
1895	28,612 » 14,3 » » »
1901	35,272 » 15,5 » » »
1911	51,155 » 15,5 » » »

En ce qui concerne les jeunes gens, nous remarquons le même fait que nous avons déjà mentionné en parlant des femmes. Le Conseil fédéral a donc raison quand, dans son « Message sur la révision de la loi sur les fabriques », il soutient que l'emploi des jeunes gens dans les fabriques n'augmente pas. Néanmoins, la question de leur protection reçoit une importance plus considérable par l'augmentation de leur nombre.

Ce sont là les principaux résultats de la nouvelle statistique sur les fabriques, pour autant qu'on les connaît jusqu'à présent. Il y manque encore des points impor-

tants, dont il ne sera pas possible de faire un exposé, avant d'avoir les résultats définitifs.

Cependant, de ces chiffres résultent deux choses :

Premièrement, notre champ de travail s'agrandit toujours davantage. Et par ce fait notre tâche, l'organisation des travailleurs, devient toujours plus importante pour l'économie politique de la Suisse. Dans quelques industries, le développement de nos fédérations syndicales n'est pas en rapport avec l'augmentation du nombre des ouvriers. Notre travail doit donc devenir encore plus intense.

Secondement, les nouveaux chiffres montrent l'importance qu'a pour notre peuple la révision de la loi sur les fabriques. Et, concernant cette révision, il y a lieu d'insister particulièrement sur un point: L'inspection des fabriques doit absolument se faire d'une manière plus intense. En 1877, trois inspecteurs ont été nommés pour la surveillance des fabriques. Maintenant, leur travail s'est tellement accru que l'inspection actuelle ne peut plus suffire aux exigences de la protection légale des ouvriers. Car l'essentiel est certainement qu'une loi soit aussi appliquée. Et cette application se base en première ligne sur une inspection suffisante. Il sera d'autant plus facile de réformer l'inspection en cause qu'en cette matière les industriels ne pourront pas invoquer leurs « motifs de concurrence ». Même si la nouvelle loi ne serait pas acceptée, la réformation de l'inspection sera néanmoins nécessaire. Car les expériences faites à l'occasion de la campagne du 4 février laissent prévoir une plus forte résistance encore contre la révision de la loi sur les fabriques.

La production ascendante des machines.

Les fours à machines pour la fabrication du verre à vitres entrent décidément dans une voie définitive de supériorité. L'établissement de Jeannette, ville située dans l'Etat de Pensylvanie, vient d'arriver à un record de production sans précédent jusqu'à ce jour.

Cet établissement possède douze machines, qui sont en activité continue par un système de trois équipes d'ouvriers, se relayant toutes les huit heures, exactement comme dans les fours où la fabrication se fait à la main. Chaque machine produit actuellement 58 caisses de verre par journée de travail, soit huit heures. Si nous multiplions 58 par 12, puis le total par le nombre des équipes, nous arrivons au total formidable suivant :

$$58 \times 12 = 696 \times 3 = 2088.$$

Le four de Jeannette produit donc à l'heure actuelle 2088 caisses de verre par vingt-quatre heures. Si l'on considère qu'un souffleur à main produit 18 caisses de verre par vingt-quatre heures, il faut le travail de 116 souffleurs pour obtenir l'équivalent en production du four de Jeannette. Il n'est pas besoin de s'appesantir sur des faits aussi concluants, l'heure est proche où les machines seront incontestablement les maîtres du marché. Les fours à main ne disparaîtront peut-être pas complètement, car si leur production est moindre, la qualité de leur verre est encore indiscutable jusqu'à nouvel ordre, cependant les ouvriers verront leurs salaires diminuer chaque année pour arriver probablement au taux de 10 francs par jour. Le record de l'établissement de Jeannette sera probablement atteint rapidement par les autres établissements de l'American Windsor Glass Company.

D'ailleurs, tous les fours à machines sont en pleine activité et l'on s'attend à ce que le marché du verre soit envahi par leur fabrication en mai, époque où les fours à main fermeront, le tarif exigeant la fermeture des fours le 31 mai prochain.